09.03.2010 | Josiane Aubert, conseillère nationale (VD)

Article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain : la dignité humaine et la recherche, deux faces d'une même médaille, au service d'une société solidaire

Ce dimanche, le peuple suisse a massivement accepté l'article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain et ainsi plébiscité la vision équilibrée développée par les représentant-e-s du PS dans les commissions science éducation culture des deux chambres fédérales.

Cet article a permis d'ancrer sans ambiguïté au niveau constitutionnel les valeurs chères aux socialistes, soit le respect de la dignité humaine, la protection de la personnalité, le libre consentement, la protection particulière des personnes les plus faibles. La liberté de la recherche et l'importance de la recherche pour la santé et la société tiennent aussi à cœur des socialistes ; pour nous, il est primordial que le progrès scientifique puisse bénéficier à toute la population et qu'aucun groupe ne soit laissé pour compte. C'est dans cette perspective que nous nous sommes battus pour faire figurer les personnes incapables de discernement au niveau constitutionnel. Par cette démarche, nous avons évité que les batailles toujours possibles au moment de l'élaboration de la loi fédérale prennent ces personnes en otage.

Une des tendances était de les protéger complètement, en les excluant de tout programme de recherche, à tel point que plus aucun progrès n'aurait été possible pour les maladies dont elles souffrent. Pour nous socialistes, une telle option aurait été une inégalité de traitement inacceptable. Une autre tendance était de laisser les normes de protection au niveau de la loi et non dans la constitution : cela aussi nous ne pouvions l'accepter, le risque était trop grand qu'une protection insuffisante soit mise en place par un simple changement de loi. Cet article accepté, les garde-fous sont bien fixés.

Nous sommes maintenant prêt à traiter la loi d'application qui en découle, et qui permettra de placer tous les chercheurs de ce pays et toutes les personnes qui accepteront de participer à un programme de recherche dans les mêmes conditions, protégées par des commissions d'éthique qui travailleront sur les mêmes critères enfin harmonisés.

Recommander l'article

Autres liens